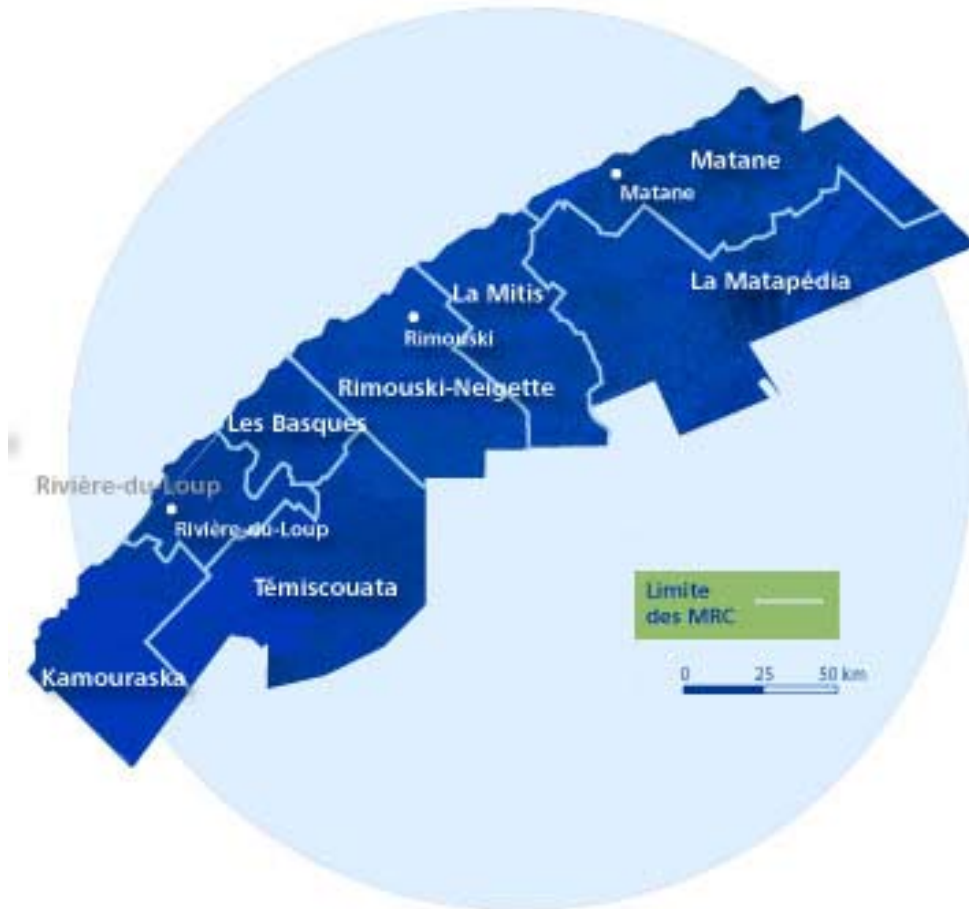


# CAHIER DE BRIEFING

## BAS-SAINT-LAURENT



17 MAI 2005

Ministère  
du Développement  
économique,  
de l'Innovation  
et de l'Exportation

Québec



## **BAS-SAINT-LAURENT – SUIVI DES PRINCIPAUX INDICATEURS**

**avril 2005**

**Emploi – évolution de avril 2004 à avril 2005<sup>1</sup>**

– Bas-Saint-Laurent	- 2 700	- 0,3 %
– Ensemble du Québec	+30 880	+ 0,8 %

**Chômage – taux en avril 2005 et variation depuis avril 2004<sup>1</sup>**

– Bas-Saint-Laurent	10,2 %	- 2,0 pt de %
– Ensemble du Québec	8,7 %	- 0,6 pt de %

**Démographie – évolution 1996 – 2002 et perspectives 2001 – 2026**

– Bas-Saint-Laurent	- 2,8 %	- 9,9 %
– Ensemble du Québec	+ 2,7 %	+ 9,3 %

<b>Emplois à combler dans la région d'ici 2006 (Prévisions)</b>	<b>13 400</b>
---	---------------

### **Observations**

- En avril 2005, l'emploi a diminué par rapport à avril 2004, se situant à 82 800 emplois. Neuf régions du Québec ont connu une hausse du nombre d'emplois durant cette période, notamment Québec, la Mauricie, les Laurentides, le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, l'Estrie, Montréal, Lanaudière et l'Outaouais.
- La région a par ailleurs connu une diminution substantielle du taux de chômage qui est passé de 12,8 % en avril 2004 à 10,2 % en avril 2005. Deux régions ont connu une augmentation du taux de chômage pendant la même période.
- De 1996 à 2002, la population totale de la région est passée de 208 740 personnes à 202 933 personnes, soit une diminution de 2,8 %. Six des sept régions reconnues comme régions ressources du Québec ont connu une baisse de population. Les perspectives produites par l'Institut de la statistique du Québec prévoient (sur la base des données de 2001) que la population de la région aura diminué de 9,9 % de 2001 à 2026. Le Bas-Saint-Laurent s'en tire un peu mieux que les autres régions ressources, qui connaîtront elles aussi des baisses fort importantes.

<sup>1</sup> Estimations non désaisonnalisées, moyennes mobiles de trois mois se terminant en août 2004.

# BAS-SAINT-LAURENT – DOSSIERS D'ACTUALITÉ

MAI 2005

## Liste des dossiers les plus chauds (par ordre de priorité)

1. La diminution des approvisionnements forestiers et les mesures d'atténuation
2. Le préfet élu au suffrage universel MRC Rimouski-Neigette
3. Le règlement sur l'industrie porcine – MRC Rimouski-Neigette
4. La fermeture de Phillips-Fitel
5. La fermeture temporaire de Smurfit Stone et l'usine de cogénération
6. Coopérative de travail «La Griffes de l'Aigle »
7. Le barrage du Lac Mitis
8. Le SEREX

### Dossier 1

**Sujet :** LA DIMINUTION DES APPROVISIONNEMENTS FORESTIERS ET LES MESURES D'ATTÉNUATION

**Problématique :** Premier élément de la problématique : le 23 février 2005, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a rendu publiques les nouvelles modalités de financement des travaux d'aménagement en forêt publique, modifiant ainsi le Règlement sur les redevances forestières. Ce règlement prévoit que la valeur des traitements sylvicoles admis à titre de paiement des droits correspondra à 90 % du taux prévu à la grille établie par le ministre ou à 90 % du coût d'exécution des travaux si ce coût est inférieur aux montants de la grille des taux.

Plusieurs intervenants ont signifié, lors d'une consultation réalisée par le MRNF, certaines appréhensions concernant la proximité des délais d'application et les impacts négatifs sur la main-d'œuvre. D'ailleurs il semblerait que les industriels sont peu enclin à assumer le 10 % manquant. Si cela s'avérait être le cas, il y a tout lieu de croire que les industriels s'en tiendraient à la recette sylvicole de base qui est de l'ordre 8 M\$ par année, soit une diminution d'environ de 4 M\$ par année. L'impact sur le nombre d'emplois est évalué à une diminution de 250 emplois.

Le deuxième élément est celui de l'annonce de la deuxième baisse de possibilité forestière, la première ayant eu lieu en août 2000. Les ministres Béchard, à titre de ministre régional du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord et Corbeil ont rencontré, le 4 mai, la Conférence régionale des éluEs (CRE) qui était accompagnée d'industriels et d'intervenants socio-économiques du secteur. La CRE a déposé un plan d'action qui s'inscrit dans le prolongement de l'Entente spécifique sur la protection et la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne, en vigueur de 2001 à 2006, et dans laquelle le MDEIE injectait 4,3 M\$. Un solde de 1,8M\$ dont 1,028 M\$ est planifié pour l'année 2005-2006 et 732 K\$ pourraient être injectés dans le

prolongement de l'entente. Ces sommes déjà engagées pour la région du Bas-Saint-Laurent pourraient donc servir à ce plan d'action, le nouveau contrat nécessitant des investissements de 33 M\$. Les ministres ont reconnu que le Bas-Saint-Laurent a une longueur d'avance sur les autres régions et que rapidement le gouvernement pourrait s'engager sur les priorités qui feront l'objet de consensus, notamment en matière de travaux d'aménagement pour l'année 2005-2006 (décision qui est très attendue dans la région dans les prochaines semaines) et sur la mise sur pied de la Commission forestière régionale. La séance pour l'étude des crédits du MDEIE se tient les 17 et 18 mai et celle du MRNF est fixée au 25 mai.

Le troisième élément en est un aussi du suivi du rapport Coulombe qui recommandait la nomination d'un chef forestier, indépendant et qui relèverait du conseil des ministres. Il semblerait que le MRNF s'apprêterait à nommer à ce titre un sous-ministre associé qui relèverait du sous-ministre et du ministre du MRNF. Il est anticipé une vive réaction dans l'ensemble du milieu forestier et une perte de confiance et de crédibilité.

**État du dossier :**

- Un comité interministériel – MAMR, MRNF, MESS, MDEIE – est déjà à l'œuvre avec la CRÉ . Une rencontre a eu lieu et deux sont prévues soient les 19 et 24 mai 2005.

Mis à jour par Diane Vallières

<b>Dossier 2</b>
------------------

**Sujet :** LE PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL – MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

**Problématique :** Un mouvement en faveur d'un préfet élu au suffrage universel dans la MRC de Rimouski-Neigette fait en sorte que des tensions au sein de la table des maires se manifestent de plus en plus.

En fait, des maires de municipalités rurales sont convaincus que l'élection d'un préfet au suffrage universel renforcerait le pouvoir de la MRC. Depuis le regroupement municipal, la ville de Rimouski détient sept voix au conseil des maires de la MRC. La situation devient insoutenable pour les maires des municipalités rurales qui en viennent à se demander pourquoi ils assistent aux réunions.

Toute proposition visant à imposer le concept de préfet élu au suffrage universel dans la MRC Rimouski-Neigette sera contrecarrée par la Ville de Rimouski. Pour le maire de Rimouski, l'idée est irrecevable en raison du poids démographique trop important de la ville de Rimouski qui englobe 42 000 des 52 000 résidents de la MRC.

**État du dossier :**

- Des démarches de la mairesse de Saint Valérien sont en cours pour convaincre ses collègues afin qu'aux élections de novembre 2005 cette volonté se concrétise.

Mis à jour par Pierre Ouellet

**Dossier 3**

**Sujet :** **LE RÈGLEMENT SUR L'INDUSTRIE PORCINE – MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**

**Problématique :** La MRC de Rimouski-Neigette a adopté son règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui permet l'implantation de fermes de production porcine sur son territoire.

Des maires de municipalités rurales ne sont pas satisfaits du règlement et désirent renverser la décision. Le RCI risque aussi d'entraîner des conflits, notamment au Bic et à Saint-Valérien, où la population agricole souhaite plus de souplesse pendant que des citoyens ne veulent plus de porcheries pour des raisons environnementales et touristiques.

De son côté, le Conseil régional de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent se dit préoccupé par les impacts des assouplissements du nouveau RCI de la MRC sur l'implantation des porcheries. Les craintes sont de l'ordre de la croissance du nombre d'unités de production, la pollution des cours d'eau et des problèmes de cohabitation entre les producteurs et les résidents du milieu rural.

**État du dossier :**

Le Conseil régional de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent entend bien influencer la décision de la MRC auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Yvon Vallières.

Mise à jour par Pierre Ouellet

**Dossier 4**

**Sujet :** **LA FERMETURE DE L'USINE DE PHILLIPS-FITEL DE RIMOUSKI**

**Problématique :** L'entreprise Phillips-Fitel de Rimouski a annoncé officiellement qu'elle ferait ses portes le 22 août prochain. Phillips-Fitel est un fabricant de câbles à fibres optiques. Il s'agit de câbles de torons qui protègent la fibre optique pour son utilisation. Une quarantaine de personnes sont visées par cette fermeture. L'entreprise fait face depuis quelques années à d'importantes compressions de son marché à cause de changements technologiques et de

l'augmentation de la concurrence des usines coréennes et de certains pays européens qui a eu pour effet de faire chuter les prix de façon dramatique depuis quelques années. En avril 2004, l'entreprise a mis à pied 26 personnes. Les carnets de commandes ont continué à décliner depuis ce temps.

#### État du dossier :

- Tous les efforts de la part de l'entreprise, appuyés par le ministère ( 14 000 \$ en 201, projet rétention – 15 000\$ en 2002 projet d'innovation – 22 828\$ en 2003-2004 étude de faisabilité projet de diversification), ont été faits pour diversifier vers de nouveaux marchés et de nouvelles productions. Elle a procédé à des études pour un projet de développement de la composante majeure d'une prothèse auditive (un microphone miniaturisé sur substrat de silicium) et pour un projet dans le domaine des câbles de puissance hybrides avec des fibres optiques, pour la distribution d'énergie électrique. Les résultats des deux études n'ont pas été suffisamment attrayants pour Furukawa.
- Le maire de Rimouski et la communauté d'affaires s'est mobilisée pour explorer toutes les avenues afin d'empêcher la fermeture de l'usine, sans succès. Maintenant ils se tournent vers la recherche de promoteurs qui pourraient présenter un potentiel pour l'utilisation des infrastructures en place et pour remplacer les emplois perdus.

Mis à jour par Daniel Ross

### Dossier 5

**Sujet :** LA FERMETURE TEMPORAIRE DE SMURFIT-STONE ET L'USINE DE COGÉNÉRATION

**Problématique :** Smurfit-Stone ferme son usine pour un mois à compter du 6 mai 2005. L'usine qui produit du carton à canneler, manque de commandes. La direction précise que plusieurs usines ont fermé pour des périodes similaires au cours du premier trimestre. Smurfit-Stone préfère effectuer une rotation des fermetures parmi ses usines plutôt que de fermer une seule usine durant une longue période. À noter que l'entreprise possède une usine similaire à Bathurst au Nouveau-Brunswick.

La direction de Smurfit-Stone admet, d'autre part, que la construction d'une usine de cogénération pourrait être déterminante pour l'avenir de l'usine matanaise. L'usine de cogénération dont les coûts sont passés de 18 M\$ à 30M \$ servirait autant pour l'usine de Smurfit-Stone que celle de Tembec à Matane. C'est un projet majeur pour la région de Matane, il permettrait non seulement d'améliorer la qualité de l'environnement mais aussi la compétitivité des deux usines.

## État du dossier

- Le gouvernement du Québec a déjà confirmé une contribution de 3 M\$ pour la construction d'une chaudière de combustion de biomasse.
- Développement économique Canada a refusé de financer le projet pour un montant demandé de 6 M\$ en raison de l'Accord sur le libre-échange avec les États-Unis.
- Environnement Canada confirme que le dossier est présentement à l'étude.
- Le projet pourrait possiblement répondre aux critères des nouveaux programmes liés au protocole de Kyoto, tout dépendamment du vote aux Communes sur l'adoption du budget.

Mis à jour par Daniel Ross

## Dossier 6

**Sujet :** COOPÉRATIVE DE TRAVAIL “ LA GRIFFE DE L'AIGLE ”

**Problématique :** Entreprise d'économie sociale en sous-traitance textile démarrée en février 2004 à Lac-des-Aigles. La coopérative n'est pas en mesure de supporter financièrement le manque à gagner relié à son faible taux de productivité. Ses membres ont peu de connaissances en finance, commercialisation et production, ce dernier étant un élément clé dans ce secteur d'activité.

## État du dossier

- Les prêteurs de l'entreprise (CLD, SADC, IQ.) ont accepté en avril 2005 un moratoire sur le remboursement de capital (\$ 1 272 \$ par mois) ce qui permettra à l'entreprise de poursuivre ses démarches de redressement.
- Leur seul client, Vêtements Valga inc. de Rivière-Bleue, a peu de travail à offrir. Subissant lui-même quelques ralentissements dans les commandes, il assure d'abord ses propres opérations. Un autre client potentiel dans la région a été approché, mais ses produits nécessitent une efficacité d'opération que la coopérative ne maîtrise pas pour l'instant.
- Avec l'aide d'Emploi-Québec, un Comité d'adaptation de main-d'œuvre (CAMO) a été mis en place. Une première rencontre a eu lieu au Centre local d'emploi (CLE) de Cabano le 18 avril 2005 afin de préciser le cahier de charge pour un consultant du secteur textile qui sera retenu afin de viser à améliorer les fonctions de l'entreprise. Le recrutement est en cours.

Mis à jour par Jean-François Lebel

## Dossier 7

**Sujet :** LE BARRAGE DU LAC MITIS

**Problématique :** La construction des trois digues et du barrage principal du lac réservoir Mitis date de 1923 et la reconstruction du barrage principal de 1944.

Hydro-Québec agit, depuis 1965, comme gestionnaire de cet ouvrage appartenant au gouvernement du Québec. En février 2000, Hydro-Québec avise le ministère de l'Environnement du Québec de son intention de ne plus exploiter un certain nombre de barrages, dont celui du Lac Mitis. Le processus de rétrocession est ainsi enclenché et l'offre financière de la société d'État est de l'ordre de 2,4 M\$ alors que le coût de la solution envisagée est de l'ordre de 7 M\$.

Or, cet ouvrage nécessite une réfection majeure voire même une nouvelle construction en raison notamment d'importantes fissures et de l'état douteux de l'écran d'étanchéité des digues et des fondations. Hydro-Québec maintient d'ailleurs le niveau d'eau plus bas en raison des risques inhérents à l'état de cet ouvrage, et ce, selon les informations recueillies auprès des Services hydriques du ministère de l'Environnement.

La présence du barrage du Lac Mitis a pour incidence essentiellement une diminution des risques d'embâcles et d'inondations, principalement dans le secteur de Sainte-Angèle-de-Mérici. La ville de Mont-Joli, laquelle dessert également la municipalité de Sainte-Flavie en eau potable, s'inquiète, en cas de disparition du barrage, pour la qualité de l'eau potable en période estivale. En effet, l'approvisionnement en eau potable serait alors assuré par la Rivière Neigette, située en territoire agricole.

**État du dossier :**

- La CRÉ assure la concertation et un support professionnel dans ce dossier. La MRC de La Mitis souhaite que le barrage du Lac Mitis soit refait et que les coûts soient entièrement assumés par le gouvernement du Québec.
- Une rencontre avec le chef de cabinet du ministre M. Mulcair et une délégation de la MRC de La Mitis a eu lieu à Québec vendredi le 17 septembre 2004. Les représentants du milieu auraient alors été avisés verbalement que le ministère de l'Environnement ne prévoit pas investir dans ce dossier.
- Ce dossier devant également être discuté avec M. Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et responsable d'Hydro-Québec, une rencontre a eu



lieu à Québec, le 11 novembre 2004, avec M. Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'énergie et aux changements climatiques, Mme Nathalie Genest, attachée politique de M. Hamad, et une délégation de La Mitis. M. Bouchard devait faire connaître aux autorités de la MRC de La Mitis la position du ministère avant Noël. À ce jour, la MRC de La Mitis est toujours en attente de nouvelles.

- Monsieur Mulcair a été abordé par le président de la CRÉ lors de sa visite de consultation sur la Politique de développement durable en février 2005, qui lui a signifié à nouveau l'urgence de prendre une position sur le dossier. Sa perception est que ce barrage est à des fins récréatives essentiellement, ce qui n'est pas le cas selon l'avis des intervenants de la Mitis et de la CRÉ.
- Les intervenants de la Mitis souhaitent une rencontre avec le ministre Mulcair et avril est ciblé pour une sortie publique si elle n'a pas eu lieu.
- Le ministre responsable de la région, monsieur Béchard en a été informé.

Mis à jour par Diane Vallières

## Dossier 8

**Sujet :** LE SEREX

**Problématique :** Depuis 2002, le Cégep de Rimouski est en demande pour l'obtention du statut de CCTT pour le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers, situé dans La Matapédia. Il semblerait qu'une annonce pour l'obtention d'un Centre collégial de transfert technologique (CCTT) dans le domaine du multimédia par le Cégep de Matane serait imminente.

Si une telle annonce précéderait celle du SEREX, la situation pourrait susciter de vives réactions dans la région notamment dans la MRC de La Matapédia.

### État du dossier

- En mars 2002, une première demande était effectuée par le Cégep de Rimouski auprès du MRST pour l'obtention du statut de CCTT pour le SEREX. Cette demande n'a pas été retenue et un moratoire a par la suite été décrété.
- Depuis un repositionnement a été fait par le SEREX, appuyé par tous les partenaires régionaux. Une spécialité a été retenue soit « Les résines et les adhésifs pour l'industrie du bois » et des ententes ont été signées récemment avec les grands joueurs du domaine, dont Forintek et l'Université Laval.

- Dans le cours de cette démarche de repositionnement, au début de l'année 2003, une nouvelle demande fut présentée pour ce dossier. Elle a cette fois fait l'objet d'une recommandation positive, sans toutefois avoir été acceptée officiellement.
- Une mise à jour du dossier a été déposée auprès du MEQ en novembre 2004.
- Cette demande de CCTT fait consensus dans la région ainsi qu'auprès des différents partenaires de R&D. Ainsi plusieurs organismes et institutions ont donné leur appui au Cégep de Rimouski pour l'obtention de ce statut par le SEREX. Parmi ceux-ci on retrouve la Conférence régionale des ÉluEs du Bas Saint-Laurent, l'Université Laval, Forintek, le Cégep de Sainte-Foy (Cerfo).

Mis à jour par Denis Goulet

# BAS-SAINT-LAURENT – PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Mai 2005

## Liste des dossiers présentant des perspectives

1. Créneau d'excellence «Tourbe et technologies agro-environnementales»
2. Créneau d'excellence «Ressources, sciences et technologies marines»
3. Innovation
4. Parc national Témiscouata
5. Inforoute à large bande
6. Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé (COSMOSS)
7. Projet de cabotage entre la rive sud (Cacouna) et la rive nord (Baie-Comeau) du Saint-Laurent
8. Quelques projets d'entreprises déterminants

### Projet 1

**Sujet :** **CRÉNEAU D'EXCELLENCE « TOURBE ET TECHNOLOGIES AGRO-ENVIRONNEMENTALES »**

**Présentation :** Dans le cadre de l'entente ACCORD, ce créneau fait partie des créneaux leaders retenus par le Bas-Saint-Laurent. Un comité de créneau, composé d'industriels et d'entrepreneurs civiques a été formé. Trois entreprises majeures sont localisées dans l'ouest du territoire du Bas-Saint-Laurent, dont une entreprise phare. L'objectif est de construire une industrie de classe mondiale, située au Bas-Saint-Laurent et qui porte le créneau pour l'ensemble du Québec à l'échelle nord-américaine et internationale. Les intervenants notamment des MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup et des Basques sont interpellés par les opportunités qui pourraient se dégager de cet exercice.

**État du dossier :**

- Le comité de créneau est à confectionner sa stratégie de développement pour les 10 prochaines années (vision et orientations stratégiques) et à profiler les actions déterminantes, les projets et les investissements à réaliser sur un horizon de 3 à 5 ans.
- Un plan d'affaires a été déposé en mars par une firme de consultant pour l'implantation d'un « CENTRE D'INNOVATION DE L'INDUSTRIE DE LA TOURBE » dont les activités exercées pourraient être notamment l'information stratégique, la recherche, le transfert technologique, le support à la connaissance de la réglementation pour fins d'exportation, l'aide à la commercialisation. Le comité de créneau disposera des suites à donner dans le cadre du plan d'action.
- La signature de l'entente de mise en œuvre, comprenant les engagements des différents partenaires, privés, socio-économiques, de recherche et transfert technologique, financiers et gouvernementaux, est prévue pour le début de l'automne 2005.

Mis à jour par Diane Vallières

## Projet 2

**Sujet :** CRÉNEAU D'EXCELLENCE « RESSOURCES, SCIENCES ET TECHNOLOGIES MARINES »

**Présentation :** Les travaux pour construire ce créneau ont débuté en 2000. Des ministères (Régions, Recherche, Science et Technologie et Agriculture, Pêcheries et Alimentation) et les CRD des trois régions du Québec maritime ont convenu de faire une démarche commune pour doter ces trois régions d'une stratégie de développement. Cette démarche a abouti à l'adoption, en 2002 par le conseil des ministres, de la Stratégie « Plein cap sur la mer ». Dans le cadre de l'entente ACCORD, ce créneau a été repris par les 3 régions en co-leadership. L'objectif est de construire une industrie de classe mondiale, située dans le Québec maritime dans quatre filières du créneau (Biotechnologies marines, Technologies marines, Transformation des produits de la mer et Aquaculture) qui en comprend six (les 4 précédemment identifiés plus Pêches et Construction et réparations navales) et de porter le créneau pour l'ensemble du Québec à l'échelle nord-américaine et internationale. Le Bas-Saint-Laurent s'enorgueillit d'infrastructures de R&D et de transfert technologique sur lesquelles il capitalise pour construire l'industrie. Au BSL, la MRC de Rimouski-Neigette est la plus interpellée, mais il y a du potentiel qui pourrait être exploité par d'autres MRC, notamment celles de La Mitis et de Matane.

### État du dossier :

- Le Bas-Saint-Laurent a fait une première version de ses plans d'actions dans les filières des Biotechnologies marines et Technologies marines. Il est à terminer la réflexion sur les plans d'action Aquaculture et Transformation des produits de la mer, produits par la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (GÎM), afin d'y ajouter les particularités du BSL.
- La Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (GÎM) a terminé le plan d'action « Transformation des produits de la mer » et celui de l' « Aquaculture ». Elle les a mis à la disposition du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord (CN) pour qu'ils soient enrichis de leurs particularités.
- La CN a formé son comité de créneau et est à ajouter ses particularités dans les 4 plans d'action qui lui ont été déposés par le BSL et la GIM.
- D'ici la fin du printemps 2005, un exercice de convergence sera fait par les trois comités de créneaux des trois régions. Le résultat attendu est une vision, une stratégie et un plan d'action communs aux trois régions pour les 4 segments du créneau.
- La signature d'une entente de mise en œuvre pour le Québec maritime est envisageable au début de l'automne 2005.

Mis à jour par Diane Vallières

## Projet 3

**Sujet :** INNOVATION

**Présentation :** La région du Bas-Saint-Laurent se positionne de plus en plus dans un virage vers l'économie du savoir et le transfert de ce savoir vers l'industrie. Elle se donne des infrastructures pour consolider ce virage. Notons d'abord que les créneaux d'excellence retenus dans le projet ACCORD sont déjà des infrastructures de R&D et de transfert technologique et constituent un terreau fertile pour participer au développement de l'innovation. Par ailleurs, d'autres initiatives visent à équiper la région pour accélérer ce virage. En voici quelques-unes.

**État du dossier :**

- **Mise en place d'un Observatoire régional de l'innovation et implantation d'un réseau de l'innovation (RIDE) :** la région fait partie de 3 régions-pilotes pour l'implantation d'un observatoire de l'innovation avec la Direction Recherche, Science et Technologie et le bureau régional du MDERR. S'ajoute à cet observatoire, un service de réseautage entre toutes les institutions, les centres de recherche et de transfert technologique dont les ressources pourraient être davantage mises au service de la PME. Ce volet du RIDE est financé par Développement économique Canada. En novembre 2004, il a officiellement lancé ses opérations lors d'une journée de travail avec les intervenants du milieu où des orientations et priorités ont été définies.
- **Chaires à l'UQAR :** neuf chaires de recherche opèrent actuellement dans les murs de l'UQAR.
- **Incubateur agroalimentaire :** le Centre de développement bioalimentaire du Québec à La Pocatière a obtenu 6,8 M\$ pour la construction de la première phase d'un incubateur d'entreprises en transformation alimentaire.
- **CETTA :** Centre d'expérimentation et de transfert technologique dans le domaine de l'acériculture, situé à Pohénégamook, dans la MRC du Témiscouata, financé par le MAPAQ et le MDERR via l'Entente sur la protection et la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne.
- **SEREX :** Service d'expertise et de recherche en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du bois, en opération depuis 4 ans, situé à Amqui dans la MRC de la Matapédia.

Mis à jour par Diane Vallières

## Projet 4

**Sujet :** PARC NATIONAL TÉMISCOUATA

**Présentation :** Les leaders du Témiscouata travaillent actuellement à la création d'un parc national dans la MRC. Ils visent à mettre en valeur le patrimoine dans une approche de développement durable, à mettre en évidence le potentiel écotouristique qu'il représente et ainsi ajouter un attrait majeur à l'offre touristique du Bas-Saint-Laurent. Ils escomptent des retombées économiques importantes pour le Témiscouata et le Bas-Saint-Laurent, ainsi que des retombées culturelles et sociales, en s'appuyant sur les effets provoqués suite à la création du parc national du Bic. Il s'agirait du deuxième fleuron dans le réseau des parcs nationaux au Bas-Saint-Laurent.

**État du dossier :**

- La SÉPAQ a émis un avis négatif compte tenu que le territoire visé par le Parc renferme une partie du ravage de chevreuils et qu'aucune intervention n'est sensée être possible sur cesdits ravages. Les leaders du Témiscouata négocient actuellement un partenariat.
  
- La CRÉ a donné l'assurance de sa collaboration au préfet de la MRC pour les assister dans la mobilisation de partenaires régionaux ainsi que pour les soutenir dans leurs démarches pour l'obtention de financement.

Mis à jour par Diane Vallières

<b>Projet 5</b>
-----------------

**Sujet :** **INFOROUTE À LARGE BANDE**

**Présentation :** Depuis deux ans, le CRCD du Bas-Saint-Laurent, aujourd'hui la CRÉ, en concertation avec l'ensemble des intervenants, élabore un projet régional d'inforoute à large bande pour les organismes publics : municipalités, commissions scolaires, bibliothèques municipales. Les partenaires privilégiés sont les commissions scolaires, les MRC, les SADC, les CLD, le MDERR, le MCC, DRHC et le DEC. Le projet nécessitera des investissements de 27 M\$. Un volet pour desservir les industries et les citoyens a été ajouté au projet en cours de route.

**État du dossier :**

- Les mandants municipaux et scolaires se sont entendus en termes de répartition des coûts non subventionnés.
  
- Un financement de 6,7 M\$, sur un coût de 14 M\$, a été confirmé par Industrie Canada dans le cadre de son programme "Services à large bande et du Nord" le 20 novembre 2004. Celui-ci est pour doter toutes les localités des équipements appropriés pour offrir Internet haute vitesse aux citoyens et aux entreprises.
  
- Le gouvernement du Québec, dans le cadre de son programme "Villages branchés", dont le financement est dédié au transport de la fibre pour la desserte des secteurs scolaire, municipal et au réseau

des bibliothèques publiques, a accepté le projet du BSL. Sur des coûts de 13,5 M\$ le programme contribue pour 9 M\$.

- À noter le succès de la concertation (initiée et pilotée par la CRÉ, à titre de chargé de projet) et l'implication financière de toutes les municipalités et de toutes les commissions scolaires, sans exception.
- L'annonce publique a eu lieu le 5 octobre 2004, par le Premier ministre, M. Jean Charest et par le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid.
- Pour la partie EST (territoire de Telus) le contrat de construction du réseau de fibre a été cédé à Telecon. Les mandants ont accepté la proposition le 26 novembre dernier. Les travaux ont commencé le 9 décembre. Cependant, le 9 mars 2005, les travaux ont été arrêtés suite au dépôt d'une plainte au CRTC portant sur la Loi des communications, qui remet en question le modèle d'affaire de Telus.
- Dans la partie OUEST (territoire de Bell), Bell est prêt à céder dans les mêmes termes de la soumission, la réalisation du contrat a une entreprise non assujettie au CRTC.

Mis à jour par Pierre Ouellet

## Projet 6

**Sujet :** COMMUNAUTÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE POUR UN MONDE OUTILLÉ, SCOLARISÉ ET EN SANTÉ (COSMOSS)

**Présentation :** Stratégie élaborée dans le but de modifier des parcours d'exclusion de la grossesse à l'âge adulte par des modèles d'intervention innovateurs et complémentaires.

Des interventions sont prévues auprès de l'enfant et dans son milieu.

**La population cible**

Annuellement, 5 900 enfants et jeunes adultes (moins 9 mois à 30 ans) ainsi que leurs parents qui vivent dans une situation d'exclusion.

**État du dossier :**

- Entente signée à l'été 2004, par plusieurs ministères et organismes, à savoir : Secrétariat à la Jeunesse, Conférence régionale des éluEs du BSL, Commission Jeunesse du BSL, Direction de la Santé publique du BSL, Ressources humaines – Développement des compétences Canada, ministère de l'Éducation, MESSF- Sécurité du revenu, MESSF – Emploi Québec et MDERR. Cette entente a pour objet de définir leurs engagements respectifs dans le but de favoriser la qualification du plus grand nombre de jeunes de 16 à 30 ans du Bas-Saint-Laurent vivant en contexte de vulnérabilité. En fait, cette composante de la stratégie vise leur inclusion sociale et économique afin de contrer la reproduction

intergénérationnelle des conditions limitant leur capacité à devenir des citoyens actifs et contributifs.

- En outre, la Fondation André et Lucie Chagnon est intéressée à contribuer, pour le volet petite enfance, à cette stratégie. Deux MRC seraient, dans un premier temps, visées par leur intervention.
- Signalons enfin que les territoires des MRC de La Matapédia et de La Mitis viennent d'être choisies dans le cadre du déploiement de «Québec en forme», et ce, pour y offrir des activités physiques aux enfants de 4 à 12 ans et à leurs parents dès l'automne 2005.

Mis à jour par Suzanne Roy

## Projet 7

**Sujet :** **PROJET DE CABOTAGE ENTRE LA RIVE SUD (CACOUNA) ET LA RIVE NORD (BAIE-COMEAU) DU SAINT-LAURENT**

**Présentation :** Au printemps 2004, la Commission du parc portuaire de Gros-Cacouna confie à Innovation Maritime le mandat de réaliser une étude de faisabilité technique et financière d'un projet de lien nord-sud entre le port de Gros-Cacouna et la rive nord du Saint-Laurent.

Des résultats préliminaires de cette étude démontrent qu'un tel projet pourrait être viable financièrement à certaines conditions. Ces données ne prennent cependant pas en compte le coût des infrastructures requises pour que le port puisse accueillir un tel service. De plus, le rapport indique que le transport maritime interrégions réglerait le problème de faible achalandage que l'infrastructure portuaire connaît depuis plusieurs années.

Un promoteur, qui a actuellement un bateau de disponible, s'est montré intéressé par ce projet. La viabilité financière de ce projet avec l'utilisation de cet équipement demeure toutefois à démontrer. Des discussions sont toujours en cours avec ce dernier.

**État du dossier :**

- Le dépôt du rapport final de cette l'étude de faisabilité technique et financière est retardé du fait que des modifications ont dû être apportées sur le choix de l'emplacement des débarcadères. De plus, la disponibilité du quai envisagé pour Baie-Comeau cause problème. Le Ministère des Transports du Québec participe financièrement pour 50 % du coût de réalisation de cette étude évaluée à 100 000 \$. Des discussions sont en cours avec le promoteur intéressé par ce projet.

Mis à jour par : Denis Goulet



### Sujet :

### Des projets d'entreprises qui sont sur la voie de la réalisation

- Rivière-du-Loup : Terminal Méthanier à Gros-Cacouna, 1 MM\$ en 2007. Le processus d'implantation du projet est appuyé par une résolution de la CRÉ. Des opposants commencent à se manifester : Vision Cacouna.
- Rivière-du-Loup : SkyPower, des parcs éoliens de 334 éoliennes d'ici 2006, 300 M\$. La MRC de Rivière-du-Loup ne peut pour l'instant modifier son règlement de zonage pour l'implantation d'éoliennes, avant de refaire la planification du développement porcin et présenter un règlement de contrôle intérimaire au gouvernement.
- Matapédia : Chaichem Pharmaceuticals inc., production du paclitaxel, produit pharmaceutique extraite de l'If du Canada, 7,9 M\$.
- Matapédia : relance de l'abattoir de poulets, une cinquantaine d'emplois, 1M\$.
- Matane : Diarough implante une usine de taille et de polissage de diamants de très haute qualité, 50 emplois.
- Matane : l'entreprise Marmen a été choisie par General Electric (GE) Energy comme sous-traitant pour la construction des tours et l'assemblage des nacelles des éoliennes qui s'érigeront dans la MRC de Matane et la Gaspésie entre 2006 et 2012. Marmen construira deux usines à Matane. Le projet de 25 M\$ permettra des créer 160 emplois en usine.
- Rimouski-Neigette : Incubateur d'entreprises pour le créneau des Ressources, Sciences et Technologies marines, « INTECH », 4,5 M\$
- Bas-Saint-Laurent : Centre de transformation des viandes, 3,5M\$, une cinquantaine d'emplois. Promoteur : l'UPA du BSL. 1<sup>ère</sup> année : 275 milles kilos d'agneau et près de 1 million de kilos de bœuf. Site à déterminer, 15 municipalités intéressées. Le projet est contesté par un nombre restreint de personnes mais l'UPA semble avoir la situation bien en main, spécifiant que l'étude pour s'assurer que la production soit présente dans les grandes chaînes d'alimentation est en cours, que le projet n'ira pas de l'avant tant que cet aspect ne sera pas réglé, que celui-ci n'entre pas en concurrence avec aucun autre projet et qu'il répondra à un besoin des consommateurs.

Mis à jour par Diane Vallières